

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 7 septembre 2022

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Anne BERRIAT	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Patrick DEZOBRY	
Cécile GALLIEN	
François GILLARD	
Dominique HOESTLANDT	
Thierry LATASTE	
Kristina PLUCHET	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Ginette VASTEL	

Pouvoirs

Loïc BLONDIAUX
Pascal CLOUAIRE
Mireille HEERS
Constance MARECHAL-DEREU
Kristina PLUCHET

Salarié.e.s de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Dimitra FINIDORI, chargée de mission
Juliette ROHDE, chargée de mission
Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission
Natacha PERAUD, stagiaire
Léa HILSCHGER, stagiaire

La séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h05 après s'être assurée que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. NOUVELLE SAISINE (L121-8 I CE)

- **Installation d'un procédé de filtration membranaire haute performance de traitement de l'eau sur les usines de Neuilly-sur-Marne, Choisy-le-Roi et Méry-sur-Oise (93,94,95)**

Personnes présentes :

Responsables du projet :

SEDIF

Luc Strehaiano, vice-président, maire de Soisy-sous-Montmorency
Raymond Loiseleur, directeur général des services
Arnold Cauterman, directeur général des services techniques
Eric Requis, directeur général adjoint
Séverine Chicoisine, directrice adjointe à la DGA
Coralie Duplan-Giraud, chargée d'études Filières Haute Performance,
Yannick Petillon, Chargé d'études Filières Haute Performance.

RTE (Réseau Transport d'Electricité)

Christine Tornatore, Centre Développement Ingénierie Ile de France
Normandie
François Richard, Département Concertation et Environnement

Maitre HUGLO, avocat

Etat d'Esprit (AMO)

Le 25 août 2022, le syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et RTE ont saisi la CNDP pour le projet d'installation d'un nouveau procédé de traitement de l'eau sur trois de ses usines.

Les responsables de projet présentent le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Ils présentent les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux du projet, ainsi que le calendrier prévisionnel de la concertation.

Les échanges entre membres de la commission et les intervenant.e.s ont porté sur :

- les impacts environnementaux et pour la santé publique du procédé envisagé ;
- la gouvernance du projet ;
- le financement du projet et l'impact de son coût sur le prix de l'eau pour les usagers ;
- Le rapport entre les avantages et les inconvénients pour les usagers de ce projet ;
- les actions et compétences du SEDIF en matière de préservation de la ressource en eau.

Les échanges entre commissaires ont porté sur l'opportunité d'un débat public compte tenu :

- du nombre d'usagers concernés par ce projet,
- de ses enjeux de santé publique (traitement des micro polluants tels que les résidus médicamenteux) mais également socio-économiques (prix de l'eau),

- de la nécessité d'impliquer les acteurs chargés de la préservation de la ressource en eau et notamment de la prévention des pollutions.

Compte-tenu de ces éléments et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser un débat public.

II. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E (L. 121-1, L 121-8, L.121-17 CE)

• **Projet d'extensions Nord et Sud du tramway T3 à Marseille (13)**

Le 4 août 2022, Aix Marseille Métropole a sollicité la désignation d'un garant. Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mathias Bourrissoux et Jean-François Coumel garants de la concertation préalable.

• **Projet Saut-de-mouton de l'avant-gare Paris Saint-Lazare (92)**

Le 31 août 2022, SNCF Réseau a sollicité la désignation d'un garant. Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Isabelle Jarry et Jean-Claude Ruyschaert garante et garant de la concertation préalable.

• **Projet de parc éolien à Egreville (77)**

Le 25 août 2022, Windvision a sollicité la désignation d'un garant. Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Sylvie Denis-Dinhalac et Daniel Rousseaux garante et garant de la concertation préalable.

• **Projet de reconstruction de la station d'épuration Moulin-Grimaud à La Roche-sur-Yon (85)**

Le 24 août 2022, La-Roche-sur-Yon Agglomération a sollicité la désignation d'un garant. Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mireille Amat et Claude Renou garante et garant de la concertation préalable.

• **Projet d'aménagement urbain des quartiers Grette-Brulard-Polygones à Besançon (25)**

Le 26 août 2022, la ville de Besançon a sollicité la Commission nationale du débat public pour la désignation d'un garant pour son projet d'aménagement urbain et pour une mission de conseil relative à la mise en compatibilité du PLU qu'il nécessite. Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Jacques Archimbaud et Eric Keller garants de la concertation préalable ainsi que pour la mission de conseil.

PROCÉDURES EN COURS

I. CONCERTATIONS PREALABLES

• **Projet d'usine de recyclage moléculaire des plastiques à Saint-Jean de Folleville en Normandie**

Personnes présentes :

- EASTMAN

Cédric Perben, responsable technique Europe des solutions circulaires

Godefroy Motte, senior advisor développement durable

- Res Publica

Marine Chaumon

- Affaires publiques Consultants

Laura Ducoulombier, consultante senior

En présence des garant.e.s :

Isabelle Jarry

Jean-Louis Laure

Le 4 mai 2022, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de deux garant.e.s, Isabelle Jarry et Jean-Louis Laure.

Le maître d'ouvrage présente le sommaire du dossier de concertation.

Les échanges avec les membres de la Commission ont porté sur la présentation dans le dossier de concertation des enjeux environnementaux du projet, notamment le bilan carbone, les critères de choix du site par rapport à des sites alternatifs, les enjeux de transport. Ils ont également porté sur les modalités de concertation : la possibilité de débattre du risque industriel ; l'élargissement du périmètre thématique de la concertation afin de mettre en débat l'opportunité de ce projet au regard de la politique nationale de prévention et de traitement du plastique ; l'élargissement du périmètre géographique de la concertation dans la mesure où les enjeux de collecte des déchets plastiques comme de leur transport concerne l'ensemble du territoire national.

Le responsable du projet quitte la réunion.

Les échanges entre Commissaires et garant.e.s ont porté sur :

- les modalités de la concertation afin qu'elle puisse être ouverte à toute personne concernée sur l'ensemble du territoire national ;
- la nécessité de prévoir un atelier spécifique sur les enjeux énergétiques du projet ;
- la nécessité d'un focus spécifique sur les problèmes de collecte des plastiques et des flux logistiques.

Compte-tenu de ces éléments et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que les modalités de la concertation doivent être complétées, notamment par un atelier spécifique sur les questions énergétiques et une réunion publique retransmise en ligne permettant d'aborder les enjeux nationaux.

La concertation préalable se déroulera du 23 septembre 2022 au 20 novembre 2022.

II. DEBATS PUBLICS

- **Programme nouveaux réacteurs nucléaires et projet de deux réacteurs EPR2 à Penly**

Personnes présentes :

Responsables du projet :

EDF

Xavier Ursat, directeur exécutif groupe EDF en charge de la direction
Ingénierie et projets Nouveau Nucléaire
Nicolas Machtou, directeur de programme Nouveau Nucléaire France
Antoine Menager, directeur du débat public EPR2
Caroline Dionisi, cheffe du pôle Permitting du projet EPR2

RTE

Arthur Audouard, responsable de projets d'ingénierie

Membres de la Commission particulière du débat public (CPDP)

Michel Badré, président
Jean-Pierre Bompard
Jean-Pierre Carreton
Sabine Girard
Maël Goumri
Dominique Pacory
Juliette Rohde
Sébastien Fourmy
Vanessa Jimenez
Marine Chuberre

Les responsables du projet présentent le dossier du maître d'ouvrage (DMO), qui est suivi d'un échange avec les commissaires. Les échanges ont notamment porté sur la technicité du dossier et de sa synthèse, difficilement lisibles pour un public non averti.

Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre la CPDP et les Commissaires. Ils portent sur la nécessité de compléter le dossier du maître d'ouvrage par des informations diverses permettant de rendre plus accessible et compréhensible le projet et ses enjeux.

Le président de la Commission particulière du débat public (CPDP) présente le calendrier et les modalités du débat public.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide le DMO. Elle recommande toutefois une meilleure lisibilité du DMO, notamment au travers de sa synthèse ; elle valide les modalités proposées par la CPDP, ainsi que le calendrier du débat pour une durée de 4 mois du 27 octobre 2022 au 27 février 2023 et désigne Isabelle Barthe et Carmen Bouley de Santiago, membres de la CPDP, afin de la renforcer.

• **Parc éolien en mer au large de la Nouvelle-Aquitaine**

Personnes présentes :

Les deux responsables de projet :

DGEC

Nicolas Clausset, sous-directeur du système électrique et des énergies
renouvelables
Hermine Durand, cheffe du bureau des énergies renouvelables hydrauliques
et marines
Guillaume Rouvière, chef de projet parcs éoliens en mer en Sud-Atlantique

RTE

Gro de Saint Martin, directrice stratégie et développement interconnexionset réseau en mer
Elodie Jaussaud, directrice du projet raccordement Oléron
Aurore Gillmann, responsable projet concertation-environnement du projet raccordement Oléron

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Pierre-Emmanuel Vos, directeur projet parcs éoliens Sud-Atlantique

En présence des membres de la CPDP

Francis Beaucire, président
Denis Cuvillier
Julie Dumont
Anaïs Lefranc Morin
Arnaud Passalacqua
Luc Picot

Le débat public sur ce projet s'est achevé le 28 février 2022 et son bilan, ainsi que son compte-rendu ont été rendus publics le 28 avril 2022. Les responsables du projet ont rendu publics les enseignements qu'ils tiraient du débat public. Ces documents sont publiés sur les sites de la CNDP et des maitres d'ouvrages.

Les responsables du projet informent que le projet est poursuivi. Toutefois il a retenu une zone d'implantation pour le premier parc en dehors de la zone d'étude préférentielle initialement envisagée et soumise au débat. Ceci résulte d'un travail sur les différents scénarios envisageables et d'une expertise indépendante qui a permis de faire valoir les derniers développements technologiques permettant d'envisager un plus grand éloignement des côtes.

Le Président de la CPDP souligne que ce débat a été particulièrement marqué par les contradictions entre la transition énergétique et la transition écologique. Il a également apporté la preuve qu'un débat public permet de peser sur les décisions prises.

Les questions des membres de la commission ont porté sur :

- les réactions des publics suite à la publication de la décision des responsables du projet,
- les justifications qui devront être apportées sur les choix technologiques,
- la confusion, voire la tension, entre la concertation continue légalement obligatoire avec le public sur le raccordement au réseau électrique, et la concertation avec les parties prenantes sur ce raccordement sur le fondement d'une simple circulaire.

Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre la CPDP et les membres de la commission.

La CNDP rend un avis qui souligne la reprise de la plupart des recommandations à l'exception de certaines recommandations, notamment celle portant sur la création d'un comité de gouvernance unique. Certaines des recommandations plus précises sur différents aspects mériteront un suivi pendant la concertation continue.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Francis Beaucire et Julie Dumont garant et garante de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Francis Beaucire intègre la liste nationale des garantes et des garants à cette occasion.

- **Construction d'un deuxième parc éolien en mer en zone « Centre Manche »**

DGEC

Nicolas Clausset, sous-directeur du système électrique et des énergies
Renouvelables
Martin Salmon, chef de projets éoliens en mer
Paul Combis, stagiaire

RTE

Pierre Ceccato, responsable projet concertation-environnement projets
Raccordements Centre Manche 1
Sandrine Valadeau, directrice projets raccordements Centre Manche 1
Gro de Saint Martin, directrice stratégie et développement interconnexions
et Réseau en Mer

DREAL

Damien Levallois, directeur de projets « Parcs éoliens en mer »
Arnaud Forgar, adjoint au directeur de projets « Parcs éoliens en mer »

En présence des garants :

Dominique Pacory
Jean Trarieux

Saisie à la séance du 06 octobre 2021 par Sophie Murlon, directrice de l'énergie, pour la ministre de la Transition écologique, la CNDP a décidé de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide de 3 garants Dominique Pacory, Laurent Pavard et Jean Trarieux.

Le 1^{er} décembre 2021 la CNDP a validé le dossier de concertation, tout en demandant que le dossier soit complété par des éléments sur le scénario d'absence de réalisation du projet. La CNDP a également complété les modalités de concertation par deux événements, portant sur le contenu du cahier des charges de l'appel d'offres et sur les usages en mer. La concertation a eu lieu du 03 janvier au 07 mars 2022 et du 25 avril au 16 mai 2022. Les garants ont rendu public leur bilan le 16 juin 2022, puis le 12 août. Les responsables du projet ont transmis leur rapport en réponse au bilan des garants.

Les responsables du projet présentent en quoi la concertation a eu un impact sur leur projet, ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garants.

Les garants soulignent qu'une partie des informations n'a pas été partagée au public, notamment sur la possibilité d'intégrer dans la zone d'implantation du parc la zone dite "granulat". Ils relèvent que la faible mobilisation du public peut aussi s'expliquer par le sentiment que "tout était déjà décidé" et que les engagements ne seraient pas tenus.

Les questions des membres de la Commission ont porté sur :

- l'articulation de la concertation continue sur le raccordement au réseau avec la concertation relevant de la circulaire dite "Fontaine",
- les engagements des responsables du projet qui relèvent en réalité d'obligations légales ;
- les justifications au refus de créer une instance de concertation dédiée aux pêcheurs.

Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre les garants et les Commissaires.

Après délibération à huis clos, la CNDP rend un avis critique sur la réponse du responsable du projet par rapport aux résultats de cette concertation, de nombreuses observations du public n'ayant obtenu aucune réponse, celle notamment sur une concertation avec une instance spécifique de pêcheurs.

La CNDP recommande que le public soit informé régulièrement sur les décisions des responsables du projet, que les instances de concertation ne se limitent pas aux instances existantes actuellement et que soit mise en place une structure locale de concertation avec les pêcheurs.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Dominique Pacory et Jean Trarieux, tous les deux déjà garants sur la concertation continue du premier parc éolien AO4, garants de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

- **Modernisation de la cimenterie de Lumbres**

Le responsable du projet :

EQIOM

Luc Cousin, directeur technique et projets
Sylvain Codron, coordonnateur environnement

PARIMAGE, AMO d'EQIOM

Jean-Baptiste Poinclou, directeur général
Simon Bleau, consultant

En présence des garant.e.s.:

Anne-Marie Royal
Jean-Michel Stievenard

Saisie à la séance du 3 novembre, la CNDP a décidé de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'Anne-Marie Royal et de Jean-Michel Stievenard, garant.e.s.

Le 06 avril 2021 la CNDP a validé le dossier de concertation. La concertation a eu lieu du 25 avril 2022 au 1er juillet 2022. Les garant.e.s ont rendu public leur bilan le 20 juillet 2022, puis le 24 août EQIOM a transmis la version définitive de son rapport en réponse au bilan des garant.e.s.

En séance, le responsable du projet présente les résultats de la concertation préalable. Il résume ses engagements à la suite de cette concertation.

Après délibération à huis clos, La CNDP rend un avis comportant des recommandations pour la suite de la concertation continue, en reprenant quelques recommandations que le porteur de projet n'a pas retenues à ce stade. La Commission nationale acte le bilan des garant.e.s et la réponse du responsable du projet et désigne Jean-Michel Stievenard garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

IV QUESTIONS DIVERSES

- **Modification de la liste nationale des garantes et des garants**

Francis Beaucire est porté sur la liste nationale des garantes et des garants.

- **Avis de la CNDP sur le projet de loi « Accélération des énergies renouvelables »**

Les Commissaires décident du principe de la publication d'un avis sur les dispositions du projet de loi d'accélération des énergies renouvelables qui concernent l'information et la participation du public. Ils conviennent que cet avis sera publié dans la semaine du 12 septembre 2022.



Chantal JOUANNO